

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance extraordinaire du mercredi 14 septembre 2011, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Patrick Morand

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. P. Morand, président, PLR : ouvre la séance et salue le Conseil municipal (M. F. Christen est excusé), la presse et le nombreux public. Il adresse un salut tout particulier aux invités que sont :

- Mme S. Kuhlbrodt, M. S. Peters et M. B. Aeberhard, du bureau d'architecture Arge Neu de Zurich
- M. A. Gallina, du bureau d'architecture Frundgallina SA de Neuchâtel
- M. R. Beuchat, maison Ortech Sàrl, direction des travaux
- M. P. Hertling, BAMO (bureau d'assistance au maître de l'ouvrage)
- M. R. Rollier, administrateur des finances de la Municipalité
- M. S. Gori, responsable technique de la Municipalité

Ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2011
3. Projet d'installation d'un parasol pliable (couverture) sur la place de la Liberté : information (R. Matti)
4. Ecole primaire et enfantine : construction d'un nouveau bâtiment baptisé « Ecole des Collonges » rénovation ou rénovation et agrandissement des pavillons : introduction par J.-P. Verdon, conseiller municipal
5. Présentation des trois variantes concernant la rénovation ou la rénovation et l'agrandissement des pavillons : M. A. Gallina, architecte HES REG A SIA, de la société Frundgallina SA de Neuchâtel; discussion
6. Présentation du projet de construction du nouveau bâtiment « Ecole des Collonges » : Arge Neu, bureau d'architecture auteur du projet, Zurich; discussion
7. Présentation des incidences financières des 4 solutions présentées sous points 5 et 6 : Mme D. Bloch, conseillère municipale, et M. R. Rollier, administrateur des finances; discussion
8. Interventions parlementaires et développements
9. Questions simples et traitement
10. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)

: Mmes Christen Anne-Claude, Dietschi Nicole, Frioud
Auchlin Catherine, Honsberger Sylvia
MM. Althaus Jean-Pierre, Antille Philippe, Bloch
Jean-Louis, Ferrier Christian, Jau Cédric, Latscha
Jean-Pierre, Maitin Gilles, Olivieri Giuseppe

Parti Radical (PLR)

: Mmes Chevailler Monique, Imer Milly
MM. Aegerter Pascal, Ammann Jean-Philippe, Binggeli
Alain, Bourquin Ralph, Devaux Jean-Philippe, Murier
Thierry

Parti Socialiste (PS)

: Mmes Béguelin Marie-Claude, Petignat Ruth, Stoepfer
Véronique
MM. Fragnoli David, Friedli Paul, Stoepfer Jean

Union Démocratique du Centre (UDC) : MM. De Montet Nicolas, Gutmann Anton, Hübscher Claude, Lehmann Martin, Verdon Gabriel

Excusées : Mme Percassi Marie-France (PS), Petignat Valérie (PS), Rollier Laure (PS)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2011

Le procès-verbal est accepté sans modification par 31 voix sans opposition.

3. Projet d'installation d'un parasol pliable (couverture) sur la place de la Liberté : information (R. Matti)

M. R. Matti, maire : « Lors de sa séance du 14 juin 2011, le Conseil général avait voté un crédit de CHF 450'000.- pour l'installation d'un parasol pliable sur la place de la Liberté. Le Conseil municipal a tout de suite fait le nécessaire pour aller de l'avant avec ce projet. Les publications officielles ont eu lieu, au cours desquelles sept oppositions ont été enregistrées. Il s'agit de : M. Maurice Evard de La Neuveville, l'Association de la Vieille Ville de La Neuveville, la Succession Paul Andrey de La Neuveville, Mme Gabriela Dömötör et M. Urs Baumgartner de La Neuveville, la Société de Développement de La Neuveville, l'Association Patrimoine bernois, Groupe régional Jura bernois basé à Cormoret, M. Rodolphe Baumann de La Neuveville. Deux rapports officiels négatifs ont été enregistrés, à savoir : le Service des monuments historiques et la Commission cantonale pour la protection des sites et du paysage. Il y a aussi les deux prises de position particulières suivantes :

- L'Association Réseau Lac de Bienne, sans faire formellement opposition, faisait remarquer au Conseil municipal que le parasol pliable ne remplit pas les critères de protection du site bâti de la Vieille ville, étant d'avis que l'ameublement d'une telle place publique doit rester discret de manière à ne pas ternir la qualité de l'espace urbain au profit de la mise en valeur de l'ameublement.

- Le Centre de secours de l'Entre-deux-Lacs relevait la nécessité qu'un responsable de l'installation soit présent en permanence lors de l'utilisation de cette infrastructure et qu'il se charge de fermer immédiatement l'installation en cas de nécessité pour garantir un accès aux services d'urgence. Il faisait également constater que le temps d'intervention des sapeurs-pompiers est de 10 minutes dans une zone de forte densité de construction. Comme le temps de fermeture du parasol est estimé à 10 minutes, voire 15 minutes, les objectifs des soldats du feu pourraient ne pas être atteints. C'est pourquoi une décharge est requise.

Au chapitre des motifs des oppositions, M. Maurice Evard faisait valoir une inégalité de traitement, une réduction importante de la sécurité en cas de sinistre en vieille ville, notamment un incendie, et une atteinte grave au milieu bâti historique. L'Association de la Vieille Ville relevait que la vieille ville est un site bâti digne de protection d'importance nationale qu'une adjonction mal intégrée peut sérieusement affecter, que six bâtiments de la place de la Liberté sont considérés comme dignes de protection et que les principes du plan directeur de la Vieille Ville ne sont pas pris en compte. La Succession Paul Andrey estimait le projet en contradiction avec le plan directeur de la Vieille Ville et refusait de donner son accord à la dérogation demandée pour distance insuffisante par rapport à son immeuble. Mme Gabriela Dömötör et M. Urs Baumgartner parlaient de mauvaise intégration dans le site bâti, d'incohérence entre le compte déficitaire 2010 et la décision du Conseil général d'approuver un crédit de CHF 450'000.- pour la réalisation d'un parasol pliable ainsi que de l'influence de cette couverture sur les nuisances sonores qui ne pourront plus s'échapper librement comme cela est le cas actuellement à ciel ouvert. La Société de Développement insistait sur le fait que la place de la Liberté est un espace de très grande qualité, que les principes du plan directeur de la vieille ville doivent être respectés, que l'arbre de la liberté et ses abords doivent être protégés et que l'installation d'un nouveau mobilier urbain doit se faire selon un concept général. Pour Patrimoine bernois, cette construction n'est pas acceptable dans un site historique entouré de 6 immeubles dignes de protection et il s'agit d'un corps étranger face à la fontaine du 16^e siècle et à l'arbre implanté au milieu de la place. L'opposition de M. Rodolphe Baumann n'a pas été prise en compte, vu qu'elle a été déposée après le délai de publication.

Quant aux instances officielles, le Service des monuments historiques trouvait que le projet constitue une altération conséquente de l'environnement des monuments historiques inscrits dans le périmètre qu'il transforme et qu'il contrevient aux buts et principes poursuivis par la loi en matière de protection du patrimoine. Il proposait à la préfecture de refuser l'autorisation demandée. La Commission cantonale pour la protection des sites et du paysage jugeait que l'intervention proposée ne respecte

pas les principes directeurs de la vieille ville et qu'elle ne tient notamment pas compte de la protection particulière de l'arbre de la liberté. Elle ajoutait que le projet proposé présente des dimensions exagérées et que cette installation ne participe assurément pas à la mise en valeur des qualités actuellement perceptibles de la place la Liberté. La commission proposait le rejet de l'autorisation requise, le maintien de l'arbre et du respect des qualités séculaires de la place.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal, après de longs débats, a décidé d'abandonner le projet. il recherche, avec le comité du 700^e, d'autres solutions. »

4. Ecole primaire et enfantine : construction d'un nouveau bâtiment baptisé « Ecole des Collonges » rénovation ou rénovation et agrandissement des pavillons : introduction par J.-P. Verdon, conseiller municipal

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « Ce soir, la maquette du projet va passer dans les mains des conseillers généraux qui pourront ainsi l'observer de près. Dès la semaine prochaine, elle sera exposée dans le hall d'entrée de l'immeuble de la Mairie. Les locaux de l'école primaire ne sont plus adaptés. Depuis plus de 10 ans, celle-ci, au travers de la commission, de la direction, du corps enseignant et des services techniques, exprime ses besoins d'agrandissement et de modernisation de ses locaux. Les besoins exprimés n'ont jamais été contestés et le projet Belmondo est né, suite à un concours d'architecture. Dès 2009, le Conseil municipal a évalué l'objet, devisé à plus de 5,5 millions de francs, et les bâtiments de l'ensemble de l'école. Il est apparu que la solution préconisée était bonne, mais insuffisante, car les deux pavillons n'avaient pas été inclus dans l'analyse et que le projet Belmondo impliquait le déplacement d'une station électrique pour près de CHF 800'000.-, ainsi que d'autres dépenses. Mme I. Moeschler, cheffe du département de l'instruction et de la jeunesse, va maintenant exprimer le point de vue de sa commission, de la direction et du personnel enseignant. »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : « Le projet est totalement soutenu par la commission de l'instruction et de la jeunesse. L'école est confrontée à deux types de problèmes avec les pavillons : le premier est lié à la vétusté des locaux et le deuxième aux besoins de l'enseignement d'aujourd'hui. Concernant le bâtiment, la question de l'isolation est extrêmement importante : en hiver, certaines classes ne peuvent pas être chauffées à une température supérieure à 16 degrés. Par contre, en été, il n'est pas rare que les températures atteignent les 40 degrés. Les infiltrations d'eau sont nombreuses. Dans la salle des travaux manuels par exemple, les concierges doivent éponger chaque jour deux ou trois litres d'eau qui sortent du sol et ce, malgré la sécheresse. Quand il pleut, certaines fenêtres ne sont pas étanches. Enfin, les murs de certaines classes s'effritent par endroits en raison d'infiltrations d'eau. Il faut rappeler à ce sujet que les gouttières ont été bouchées et que, pour éviter de devoir toutes les remplacer, l'eau de pluie s'écoule maintenant par des trop-pleins qui se déversent directement dans le sol, au pied des bâtiments. L'état des plafonds est également inquiétant. Certains d'entre eux sont tellement vermoulus qu'il est devenu dangereux d'y accrocher des lampes. Enfin, il faut rappeler qu'un million de francs a été investi depuis 15 ans, sans pour autant résoudre l'ensemble des problèmes décrits. La présence d'amiante reste également un problème important. Concernant les besoins de l'enseignement, les nouveaux programmes scolaires exigent que certains cours soient donnés par demi-classe. Il s'agit notamment de l'enseignement différencié et du décloisonnement. Cette pratique exige des salles de classe supplémentaires. Actuellement, les cours en décloisonnement pour le cycle élémentaire sont régulièrement donnés dans un container dressé dans la cour de l'école pour répondre aux besoins. Une classe de l'école enfantine est abritée dans un des pavillons. La classe étant trop petite, elle doit s'étendre dans le couloir. L'entre-deux portes au sud d'un des pavillons est actuellement utilisé pour certains cours d'appui et également comme coin lecture pour une classe primaire. Ce local n'est pas chauffé en hiver. La salle des travaux manuels est située dans les sous-sols de l'école. Les petites fenêtres qui doivent permettre l'aération de la salle donnent sur un mur. Les cours différenciés d'une classe de 6^{ème} doivent avoir lieu, pour des raisons de manque de place à nouveau, dans une classe de petits. Bancs et chaises ne sont donc pas adaptés à la taille des élèves. Les conditions de travail ne sont pas faciles pour les enseignants et leurs élèves et les pavillons ne répondent pas aux besoins minimaux de confort que l'on peut légitimement attendre de locaux scolaires. »

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « Après une visite approfondie des lieux en 2009, MM. R. Matti, R. Morand, J. Stöpfer et J.-P. Verdon ont constaté la vétusté des locaux, leur manque d'isolation et le peu d'adéquation avec les besoins de l'école d'aujourd'hui. Une étude analysant la situation et la faisabilité a été lancée. La commission de l'équipement a suivi le dossier et le Législatif a été informé. Les coûts d'entretien sont exorbitants depuis les 10 dernières années : ils atteignent le million de nos

francs pour cette durée ! De cette évaluation, il apparut qu'il fallait impérativement proposer une solution globale à l'école primaire : le Conseil municipal in corpore a élaboré cette stratégie. Dès lors, ce vaste projet est devenu le dossier prioritaire du Conseil municipal, avec pour nom « L'Ecole des Collonges ». En concertation avec les parties concernées, un programme des besoins fut établi et adapté, vous en avez pris connaissance dans les documents que nous vous avons remis. Avec l'appui du Conseil municipal, du maire, du département de l'instruction et de la jeunesse ainsi que de la direction de l'école et des commissions concernées, le département de l'équipement travaille d'arrache-pied sur le projet de l'Ecole des Collonges depuis plus de deux ans. Nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui le fruit de notre labeur, durant cette séance extraordinaire du Parlement neuvevillois, entièrement consacrée à cet objet. Nous procéderons à plusieurs présentations, avant d'entamer un débat que nous espérons riche. Quatre commissions ont planché sur le projet :

1. La commission de l'école primaire est enthousiaste.
2. Celle de la gestion du territoire fait remarquer l'intégration de l'immeuble projeté et le respect de la législation.
3. La commission des finances a été consultée et préavise aussi favorablement le projet, tout en insistant sur la maîtrise des coûts de cet investissement et le strict respect du budget communal. Le Conseil municipal s'engage à rigoureusement suivre ce chantier, de sorte à maîtriser les charges. Pour se faire, l'Exécutif a mandaté M. P. Hertling comme BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage). Sa mission est notamment le strict suivi des dépenses. Et, enfin, le Conseil municipal va suivre le budget du ménage communal de manière à rendre supportables les charges induites par cet investissement. D'ailleurs, nous faisons confiance au Parlement qui est compétent en la matière. De son côté, l'Exécutif fera ce qui est en son pouvoir pour ne pas augmenter la quotité d'impôt; c'est aussi sa stratégie. En conclusion et pour ce qui est des finances, nous sommes d'avis que cet investissement est supportable financièrement et que ce projet pour nos enfants est jouable aussi sur le plan pécuniaire. Enfin, le service de l'équipement a déjà pris des contacts pour nous assurer quelques subventions.
4. La commission de l'équipement appuie également ce projet avec force, ayant été associée de près au développement de ce projet. Elle souligne sa fonctionnalité, sa rationalité et son économicité.

Le Parlement a été informé des démarches et associé aux travaux par le biais des commissions. Lors de sa séance du 16 février dernier et en vue d'être convaincant auprès de la population qui se prononcera le 20 novembre prochain, le Législatif a demandé de chiffrer les autres options envisageables, soit :

- Une réfection des deux pavillons (variante 1 – Gallina, 4,11 millions), présentée tout à l'heure par M. Gallina en personne, avec les variantes qui suivent.
- Un agrandissement des deux pavillons existants, avec adjonction d'un étage entier (surélévation du toit) : variante 2a – Gallina, devisée à 8,36 millions.
- Et enfin un agrandissement des deux pavillons existants, avec adjonction d'une importante surface au nord desdits pavillons, variante 2b – Gallina, dont le coût est estimé à 7,65 millions.

M. Gallina montrera les avantages et les inconvénients des variantes respectives et répondra aux questions. M. Gallina conclut, en tant qu'expert externe, que la solution la plus rationnelle et appropriée demeure le projet de l'Ecole des Collonges que l'équipe d'Arge Neu aura le plaisir de vous présenter. Lors de la séance de février 2011 et dans le même désir de convaincre la population, le Parlement communal a également demandé au département des finances quelles sont les incidences financières de cet investissement, thème qui sera également abordé tantôt par le dicastère concerné. Le but clairement affiché est de construire l'école qui pourvoit aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi de demain. Le projet inclut une aula permettant de réunir une petite centaine de personnes. Elle est séparable en deux salles, grâce à une cloison. En dehors de la vie scolaire, cette aula est prévue pour des besoins publics. Il en est de même du préau de 100 m² situé à l'extérieur. Sans entrer dans le détail relevons tout de même que le nouveau bâtiment accueillera en plus 10 classes, une salle de travaux manuels, une salle de soutien, permettant le décroisement et l'enseignement différencié, permettant un enseignement adapté aux besoins d'une école moderne, sans luxe et sans excès de dimensionnement. Le reste du bâtiment est composé d'éléments de fonctionnement et de rangement classique. L'Ecole des Collonges répond à la norme Minergie, les espaces intérieurs et extérieurs sont remarquables et l'acoustique appropriée à la vie d'une école. Le projet est estimé à 9,05 millions de francs. Il inclut l'installation des élèves dans la nouvelle structure, avec la mise à disposition de containers, la démolition et le désamiantage, et toutes les charges inhérentes à un tel projet. Concernant le chauffage, nous avons lancé une étude qui permet d'inclure un chauffage classique ou à pellets, puisque le service de l'équipement travaille sur un chauffage à distance à bois communal plutôt que local. Cette solution concernera tous les citoyens et sa réalisation ne pourra pas être exécutée pour la rentrée scolaire 2013. C'est pourquoi le Conseil municipal propose une solution transitoire pour un montant de CHF 110'000.-, assainissement de la chaufferie actuelle et

raccordement du nouveau bâtiment compris. L'Ecole des Collonges demeurera au standard Minergie, avec un raccordement qui ne devra plus être exécuté lors de la mise en place du chauffage à distance à bois. L'autre variante sur laquelle l'Exécutif neuvevillois devra se prononcer est celui d'une production nouvelle et indépendante de chaleur à bois (plaquettes) : elle se chiffrerait à plus de CHF 800'000.- pour les cinq bâtiments; elle a l'avantage d'utiliser une énergie nouvelle, mais est beaucoup plus onéreuse qu'une solution à mazout. L'essentiel du planning est que, au-delà de ce soir, le Conseil général décidera ou non du projet de l'Ecole des Collonges le 19 octobre 2011. Il s'agit d'un préavis à l'attention du corps électoral. Si tout se passe comme prévu, la votation populaire aura lieu le 20 novembre 2011. Le début du déménagement démarrerait au printemps 2012. Les travaux débuteraient dès l'été 2012. La fin des travaux aurait lieu fin juillet 2013, pour permettre la rentrée des classes en août 2013 dans les nouveaux locaux. Les aménagements extérieurs du projet de l'Ecole des Collonges seront présentés tantôt par Arge Neu. Au niveau du benchmarking, il ressort d'une comparaison avec d'autres projets similaires que l'Ecole des Collonges est un projet économique, compact et rationnel. Une expertise externe a mis en évidence l'économicité et l'efficacité du projet. Arge Neu fut lauréat d'un concours (Belmondo) qui avait vu s'affronter 85 projets. Le Conseil municipal est comme un seul homme derrière le projet de l'Ecole des Collonges. Depuis une trentaine d'années (il s'agissait de l'école secondaire), la Commune n'a pas investi d'une manière significative dans un tel projet d'envergure. L'Exécutif souhaite montrer son courage politique et est persuadé que, devant les besoins de l'école primaire, le Législatif montrera un signal fort et que la population plébiscitera le projet de l'Ecole des Collonges. »

5. Présentation des trois variantes concernant la rénovation ou la rénovation et l'agrandissement des pavillons : M. A. Gallina, architecte HES REG A SIA, de la société Frundgallina SA de Neuchâtel; discussion

M. A. Gallina, architecte : a la conviction qu'il est préférable de construire une nouvelle école plutôt que de rénover les pavillons existants, car cela ne permettrait pas d'avoir les surfaces nécessaires à l'enseignement. De plus, la rénovation et l'agrandissement des pavillons pour lesquels il a prévu deux variantes ne donneront pas naissance à un projet de qualité. Il explique ensuite que la seule rénovation des pavillons coûterait CHF 4'114'908.-, mais ne résoudrait pas un certain nombre d'aspects négatifs, à savoir : pas de connexion intérieure entre les deux ailes du bâtiment, les réglementations de la DIP ne seraient pas respectées en raison de surfaces trop petites mais elles le seraient pour des nouvelles salles, pas d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la demande de nouvelles salles d'enseignement d'une aula n'est pas satisfaite. Cela dit, cette variante aurait toutefois l'avantage d'améliorer l'isolation thermique de l'enveloppe et de maintenir l'abri de protection des biens culturels. Son confort d'utilisation serait amélioré de manière minimale, les espaces pour l'enseignement différencié seraient surdimensionnés tout comme les espaces dévolus au dépôt. Il signale qu'il a participé à un projet de rénovation de l'enveloppe d'un bâtiment scolaire de Cortaillod, sans agrandissement du bâtiment, en 2007. Cette seule rénovation avait coûté à l'époque CHF 2'250'000.-. Un des défis était de maintenir l'école en fonction pendant la durée des travaux. La dimension de l'immeuble de Cortaillod est comparable aux pavillons neuvevillois. Cela permet de faire une certaine comparaison avec les coûts de la variante prévoyant la rénovation seule des pavillons. La variante dite « 2A », sur laquelle il a travaillé, prévoit la rénovation des pavillons et leur agrandissement en hauteur par l'adjonction d'un étage. Cette solution permet de répondre aux besoins de l'école en surface de travail. Le coût estimatif des travaux est arrêté à CHF 8'358'336.-. Ce projet permettrait d'améliorer l'isolation thermique de l'enveloppe, d'intégrer des nouvelles salles d'enseignement et une aula, de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, de respecter les recommandations de la DIP et de maintenir l'abri de construction des biens culturels. Le confort d'utilisation en serait amélioré de manière minimale, l'éclairage naturel des espaces en sous-sol ne serait pas optimal, ni l'accessibilité à l'aula. Les salles de l'école enfantine seraient situées au 1^{er} étage et ne bénéficieraient pas d'un prolongement extérieur. Le volume bâti serait important et le chantier complexe, d'où des risques financiers. Cet immeuble n'aurait pas de connexion intérieure entre les deux ailes du bâtiment. Pour les salles rénovées, les recommandations de la DIP ne seraient pas respectées. La surévaluation d'un niveau empièterait sur le dégagement visuel sur le sud depuis le Collège. Les aménagements extérieurs seraient à revoir complètement. La variante dite « 2B » est plus compacte. L'agrandissement est prévu au nord du bâtiment actuel sur le même niveau. Les aménagements extérieurs sont réduits dans cette variante qui satisfait aux besoins de l'enseignement. Son coût est estimé à CHF 7'648'614.-. Elle aurait l'avantage d'améliorer l'isolation thermique de l'enveloppe, d'intégrer des nouvelles salles d'enseignement et une aula, d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'assurer la connexion intérieure des deux parties de l'école. Les recommandations de la DIP seraient respectées pour les nouvelles salles. Le confort d'utilisation serait

amélioré de manière minimale, l'éclairage naturel des salles de travaux manuels et de l'atelier ne serait pas optimal, ni celui de l'éclairage naturel des espaces en sous-sol. L'accessibilité à l'aula ne serait pas optimale non plus. Les salles de l'école enfantine ne bénéficieraient pas d'un prolongement extérieur et seraient orientées au nord. Le volume bâti serait important. La surface de la cour d'école serait fortement réduite et le chantier complexe d'où des risques financiers. Les recommandations de la DIP ne seraient pas respectées pour les salles rénovées et les aménagements extérieurs seraient à revoir complètement. M. Gallina souligne que les risques sont plus grands en cas de rénovation et agrandissement des pavillons qu'en cas de construction d'une nouvelle école. Il rappelle son intime conviction qu'il est préférable de construire un nouveau bâtiment.

M. J. Stoepfer, PS : aimerait savoir ce qu'il en est de l'obligation de respecter des directives envers les handicapés.

M. A. Gallina, architecte : en cas de rénovation lourde, il est d'avis qu'un certain nombre de recommandations devraient être suivies.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : aimerait des informations sur le standard Minergie.

M. A. Gallina, architecte : les prix évoqués peuvent atteindre un label Minergie, mais dans son minimum légal seulement.

Mme N. Dietschi, FOR : aimerait savoir si on s'est assuré du fait que le terrain ne puisse pas par exemple s'affaisser.

M. A. Gallina, architecte : toutes les dispositions doivent être prises pour éviter un affaissement, mais cela fait toujours partie des risques du chantier qui doivent être vérifiés dans une phase ultérieure d'étude.

M. M. Lehmann, UDC : souhaite connaître la durée de vie d'une rénovation.

M. A. Gallina, architecte : une durée de vie de 20 à 25 ans est raisonnable pour une rénovation. Un immeuble neuf a évidemment une durée de vie bien plus longue.

M. J.-L. Bloch, FOR : en cas de rénovation, serait-il possible de déroger aux directives de la DIP quant à la surface des classes ?

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : avec la cantonalisation des écoles, le canton prend à sa charge tous les frais d'écologie. Les normes de la DIP ne sont pas contraignantes, vu que le canton n'investit plus dans la construction de bâtiments scolaires dans ce degré d'enseignement.

M. T. Murier, PLR : désire savoir si on a pensé à utiliser du bois pour la construction de l'immeuble.

M. A. Gallina, architecte : une construction en bois exigerait la mise en place d'un concept global.

M. J.-P. Devaux, PLR : est-ce que l'installation d'une aula en sous-sol crée des risques ?

M. A. Gallina, architecte : il est plus cher de construire en sous-sol qu'en surface. Il y a effectivement quelques risques supplémentaires inhérents à la construction d'un sous-sol.

6. Présentation du projet de construction du nouveau bâtiment « Ecole des Collonges » : Arge Neu, bureau d'architecture auteur du projet, Zurich; discussion

M. B. Aeberhard, architecte : présente le projet de construction d'une nouvelle école, images et plans à l'appui. Le nouveau bâtiment doit être implanté de manière à mettre en valeur l'immeuble principal existant et ses alentours. L'implantation du nouveau bâtiment permet des aménagements extérieurs généreux et de qualité. Un préau couvert est prévu. Une aula sera créée en sous-sol avec des locaux techniques. Le rez-de-chaussée contiendra des classes d'école enfantine. Les premier et deuxième étages accueilleront les classes d'école et la salle des maîtres. Une fenêtre zénithale permettra l'évacuation de la chaleur de l'unique cage d'escalier. Il explique les raisons des choix des matériaux de construction, notamment le béton apparent qui est robuste et durable. Ce béton sera traité de

manière à avoir un aspect similaire au crépi. Les salles de classe seront caractérisées par des parois revêtues de bois, ce qui permettra de créer des espaces de rangement.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : les devis ont été réalisés en collaboration avec l'architecte et divers bureaux d'ingénieurs. Ils ont donc un bon degré de précision et atteignent un coût total de CHF 9'050'400.-. Il en explique chaque poste de la récapitulation générale.

M. J.-P. Latscha, FOR : demande des explications quant au poste CFC 13 qui concerne les installations de chantier en commun pour un montant de CHF 460'000.-.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : il n'y a pas encore eu d'appel d'offres. Le coût maximal est celui prévu au CFC 13, mais il sera peut-être préférable d'acheter des conteneurs, plutôt que de les louer et de les revendre ensuite.

M. M. Lehmann, UDC : demande qu'on donne une préférence aux artisans locaux, à qualités égales. D'autre part, il pense que CHF 500'000.- à 600'000.- peuvent être économisés sur les honoraires des architectes et ingénieurs, si on respecte les normes en vigueur.

M. D. Fragnoli, PS : explique qu'il n'y a pas de normes en la matière, les montants des honoraires étant contractuels.

M. N. De Montet, UDC : aimerait savoir si le sous-sol sera aussi bien isolé que le reste de l'immeuble.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : pour ce projet, un bureau spécialisé pour la physique du bâtiment a calculé les normes selon les standards Minergie.

M. B. Aeberhard, architecte : l'exigence primaire du label Minergie est respectée selon le physicien du bâtiment consulté.

Mme S. Kuhlbrodt, architecte : selon la physique du bâtiment, les normes seront respectées pour ce qui est du sous-sol. Concernant l'aula en particulier, l'isolation thermique mais surtout l'isolation acoustique seront soignées, cette dernière vers le haut pour ne pas déranger les classes enfantines qui seront au-dessus.

M. A. Binggeli, PLR : sur le rapport du physicien du bâtiment, au chapitre 2, page 3, il constate que deux phrases sont contradictoires en rapport avec la norme Minergie. Est-ce qu'on risque de se retrouver face à cette norme Minergie et de devoir injecter de l'argent supplémentaire ultérieurement ?

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : *« Le concept du béton apparent pour l'enveloppe exige de trouver des solutions avec des isolants thermiques qui ont des propriétés physiques optimales. Ainsi, à épaisseur égale, ils sont un peu moins bons thermiquement que d'autres produits. De plus, il y a certaines faiblesses de l'isolation, comme les ponts thermiques des liaisons entre les dalles et les murs. Enfin, l'épaisseur d'isolation en toiture et dans les espaces de circulation est de 16 cm, alors qu'aujourd'hui on pose souvent 20 cm. Avec toutes ces remarques, on réduit la marge pour arriver à respecter la valeur limite Minergie, mais on constate que l'isolation de l'enveloppe est tout de même excellente, puisqu'on conserve une marge de 20% par rapport à l'exigence primaire de Minergie qui concerne la qualité thermique de l'enveloppe. Cela permet de ne pas devoir compenser avec des énergies renouvelables pour la production de chaleur, donc pas de panneaux solaires et maintient de la possibilité d'utiliser la chaudière à mazout de l'immeuble scolaire existant. »*

M. J.-P. Ammann, PLR : au niveau de la géologie, on nous parle de la nappe phréatique et de l'eau. On nous informe que, éventuellement, des mesures sont à prendre pour garantir l'étanchéité du niveau -1. Il aimerait savoir si ces mesures éventuelles ont déjà été prises en compte dans le devis ou dans le plan financier ou si ces frais vont venir encore s'ajouter au projet.

M. B. Aeberhard, architecte : répond que ces coûts éventuels sont déjà prévus dans le devis estimatif. D'ailleurs, une analyse chimio-technique faite par un bureau spécialisé existe déjà. De plus, la nappe phréatique se trouve beaucoup plus bas que les creusages qu'il faudra effectuer et qui ne descendront pas au-dessous du niveau le plus bas des pavillons actuels.

Mme V. Stoeper, PS : concernant le CFC 243, qui règle les questions des installations de chauffage et de froid, elle aimerait savoir s'il faudra encore ajouter CHF 110'000.-, suite à la déclaration de M. J.-P. Verdon.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : effectivement, tout ce qui est inclus dans le CFC 243 comprend les installations pour le chauffage dans le bâtiment, mais ne concerne pas les installations destinées à l'apport de chaleur. Il faudra effectivement compter CHF 110'000.- pour ce poste qui ne sont pas inclus dans le devis général.

M. J.-P. Devaux, PLR : dans son discours introductif, M. J.-P. Verdon a annoncé un coût au mètre cube de CHF 800.-. Des comparaisons ont été faites avec d'autres ouvrages. Il aimerait savoir si c'est bien cette valeur là qui est prise comme référence.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : répond que cela est bien juste. La norme SIA s'applique. Les aménagements extérieurs ne sont donc pas compris. On ne peut pas simplement dire qu'on prend le total du coût de construction et qu'on le divise par le nombre de mètres cubes.

M. B. Aeberhard, architecte : il faut garder à l'esprit que, par exemple, le désamiantage et la démolition des pavillons ont des implications sur le projet qui ne permettent pas une juste comparaison avec d'autres réalisations.

M. T. Gutmann, UDC : a compris que l'accès au chantier se fera par le sud. Il aimerait savoir si on touchera au mur du chemin d'école ou alors si on va élargir le passage ou si ce dernier va rester dans l'état actuel.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : le chemin d'accès restera dans l'état actuel. Il est prévu des montants pour la réfection du mur, mais cela concerne surtout les éventuels accidents qu'il pourrait y avoir avec les camions du chantier.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : concernant les conteneurs, il indique que l'entreprise mandatée à cet effet a une grande expérience, celle-ci s'étant notamment occupée de l'exposition nationale. Il est prévu de situer les conteneurs au sud de l'école secondaire. Un accès sécurisé sera créé pour les enfants.

M. J.-P. Ammann, PLR : voit mal qu'on garantisse l'accès au chantier sans encombre aux divers camions qui se succéderont, sans que le mur soit démonté.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : le chemin fait 3 m de large. Il est accessible bien que ses dimensions ne soient pas idéales.

M. J.-P. Ammann, PLR : concernant les honoraires, il aimerait savoir si le crédit global tient compte du crédit déjà voté par le Conseil général au mois de février dernier.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : répond oui à cette question.

M. R. Bourquin, PLR : aimerait savoir si on peut estimer la différence des coûts de fonctionnement dans les 5 à 10 ans entre la nouvelle construction et une rénovation. Il pense que la nouvelle école devrait être plus économe et que cet argument pourrait être utile à la population en vue de la votation.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : concernant les coûts d'entretien, le coût de l'énergie pour le chauffage est de CHF 6'750.- par an, le coût de l'énergie électrique de CHF 2'100.- par an, les frais de maintenance étant compris dans une fourchette qui va de CHF 2'800.- à CHF 5'600.- par an. Nous nous trouvons donc dans des valeurs qui sont sans comparaison avec les coûts d'aujourd'hui.

M. P. Friedli, PS : aimerait avoir des informations concernant l'isolation phonique des corridors.

M. B. Aeberhard, architecte : répond que la pose de panneaux acoustiques est prévue au plafond. L'acoustique ne sera toutefois pas de la même qualité que dans les salles de classe.

M. T. Murier, PLR : demande si, après la construction de l'école, la zone pourra enfin être mise à ban.

M. R. Matti, maire : répond qu'une mise à ban complète ne pourra pas être faite, car un passage devra toujours être garanti.

Mme M. Chevailler, PLR : concernant le CFC 90, qui prévoit un coût de CHF 350'000.- pour le mobilier, aimerait savoir si ce mobilier sera remplacé intégralement et s'il y aura du mobilier encastrable.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : tout le mobilier sera neuf. L'ameublement encastrable fait partie d'un autre CFC.

M. B. Aeberhard, architecte : cela dit, si des meubles actuels pouvaient être réutilisés, cela sera fait, mais il est préférable de prévoir le coût d'un changement complet et de voir en cours de route ce que l'on peut récupérer.

Mme A.-C. Christen, FOR : a l'impression que les escaliers sont étroits au vu du nombre d'enfants qui vont circuler pendant les récréations. Elle constate également qu'il n'y a qu'une seule cage d'escalier.

M. B. Aeberhard, architecte : il n'y a pas de normes en la matière, mais des recommandations et le projet est au-dessus du minimum préconisé.

Mme N. Dietschi, FOR : aimerait savoir comment on peut argumenter face à la population un poste qui comprend CHF 148'000.- pour la maquette.

M. R. Beuchat, directeur des travaux : le CFC 52 n'est pas dévolu qu'à la maquette. Il comprend aussi des reproductions, des échantillons, une visualisation, des photocopies, des plans, etc.

7. Présentation des incidences financières des 4 solutions présentées sous points 5 et 6 : Mme D. Bloch, conseillère municipale, et M. R. Rollier, administrateur des finances; discussion

Mme D. Bloch, conseillère municipale : à ce point de la discussion, la plupart des gens présents sont convaincus de la nécessité de faire quelque chose. On ne peut pas laisser la situation comme elle est. Nous avons le choix entre la rénovation des pavillons actuels, qui coûterait moins cher mais ne réglerait pas le problème du besoin scolaire, et le choix de se lancer dans une construction qui peut sembler chère de prime abord, mais qui aura l'avantage de répondre aux besoins pour de nombreuses années. Le travail des finances, c'est d'évaluer la possibilité d'affronter ce projet, M. Rollier, administrateur des finances, a passé beaucoup de temps pour mettre au point différentes propositions et diverses simulations qui sont pour le moins peu optimistes. Elles sont très réalistes, parce que nous ne pouvons pas donner l'image d'une situation trop facile au Conseil général. Il nous a semblé important également d'aborder la question de la fiscalité, d'autant plus que nous serons soumis dès 2012 à la nouvelle loi sur la péréquation financière. Vous avez compris qu'il n'est pas du choix du Conseil municipal d'augmenter la quotité d'impôt. Vous savez également que cela n'est pas de sa compétence, vu qu'il s'agit d'une décision du corps électoral. Le Conseil municipal souhaite l'éviter, c'est pourquoi une hausse de la quotité d'impôt est présentée comme une solution de dernier recours.

M. R. Rollier, administrateur des finances : a basé ses simulations en prenant en compte les différentes variantes présentées ce soir. Il se bornera toutefois à exposer les conséquences d'une variante à CHF 4'115'000.- et de l'autre à CHF 9'050'000.- que constituerait la construction d'un nouveau bâtiment.

« Nous sommes en présence de 4 variantes, à savoir la rénovation des pavillons scolaires pour CHF 4'115'000.-, la rénovation et l'agrandissement des pavillons scolaires, variante 2 a, CHF 8'360'000.-, la rénovation et l'agrandissement des pavillons scolaires, variante 2 b, CHF 7'650'000.-, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire pour CHF 9'050'000.-. Pour calculer les incidences financières, nous avons pris en considération uniquement 2 variantes, à savoir la rénovation seule des pavillons scolaires (variante 1) et la construction d'un nouvel immeuble (variante 4). Nous y avons ajouté une marge d'imprécision de 25 % pour la variante 1 et 15 % pour la variante 4. Nous avons également tenu compte du fait que notre Commune doit continuer à assumer d'autres investissements de l'ordre de CHF 3'200'000.-.

Pour la variante 1, cela donne :

- Rénovation des pavillons scolaires CHF 4'115'000.-
 - Marge pour imprécisions 25 % CHF 1'028'750.-
 CHF 5'143'750.-
 - Autres investissements CHF 3'200'000.-
 Total arrondi CHF 8'400'000.-

Pour la nouvelle construction, cela donne :

- Nouvelle construction CHF 9'050'000.-
 - Marge pour imprécisions 15 % CHF 1'357'500.-
 CHF 10'407'500.-
 - Autres investissements CHF 3'200'000.-
 Total arrondi CHF 13'600'000.-

Au niveau des subventions, nous ne toucherions rien de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Nous devrions pouvoir compter sur une contribution Minergie de CHF 100'000.-, un montant du Conseil du Jura bernois (pour l'aula) de CHF 100'000.- et un apport de fondations diverses de CHF 50'000.-, soit un total de CHF 250'000.-. Ces montants restent toutefois à confirmer. Face à l'investissement total des variantes 1 ou 4, le poids des subventions n'est pas très grand. Pour les charges induites, nous avons tenu compte de frais d'exploitation et de fonctionnement de 2 %, de charges financières, principalement d'intérêt, à un taux de 3 %, bien que les conditions soient plus favorables aujourd'hui, mais nul ne connaît la situation qui peut prévaloir dans quelques années. La dépréciation légale de 10 % a également été prise en compte. Pour l'investissement à CHF 13'600'000.-, nous obtenons les chiffres suivants pour 2012, puis de 2016 à 2025 :

		2012	2016	2017	2019	2021	2022	2025
Divers (Exploitation)	2 %	272'000	178'459	163'588	133'844	104'101	89'230	44'615
Intérêts	3 %	408'000	267'689	245'381	200'767	156'152	133'844	66'922
Dépréciation	10 %	1'360'000	743'580	743'580	743'580	743'580	743'580	743'580
Investissements	13'600'000	12'240'000	8'179'380	7'435'800	5'948'640	4'461'480	3'717'900	1'487'160
Coût annuel		2'040'000	1'189'728	1'152'549	1'078'191	1'003'833	966'654	855'117
Economies probables		500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000
Charges nouvelles annuelles		1'540'000	689'728	652'549	578'191	503'833	466'654	355'117
Total charges nouvelles		1'540'000	5'705'288	6'357'837	7'551'398	8'596'243	9'062'897	10'239'785
Fortune nette / Découvert	5'732'000	5'732'000	26'712	-625'837	-1'819'398	-2'864'243	-3'330'897	-4'507'785

Au niveau des revenus, nous pourrions escompter des ventes d'avoirs (actions, obligations) et de terrains à bâtir, pour autant que nous ayons des acheteurs pour ces derniers, ainsi que des dissolutions de provisions. Les titres que nous pourrions vendre nous rapporteraient au cours actuel CHF 1'000'000.-. Les ventes de terrains à bâtir pourraient rapporter CHF 1'700'000.-. Les dissolutions de réserves pourraient s'élever à CHF 2'000'000.-. Les bénéfices ainsi réalisés nous permettraient de réduire la valeur comptable de l'école et ainsi réduire également la dépréciation obligatoire à raison de CHF 420'000.-, l'économie sur les intérêts s'élèverait à CHF 80'000.-, d'où le montant de CHF 500'000.- d'économies probables contenu dans les tableaux ci-dessus. Il faut aussi savoir que, l'année prochaine, la nouvelle loi sur la péréquation financière des communes, appelée LPFC 2012, entrera en vigueur. Il s'agit de décisions cantonales auxquelles nous sommes soumis. Cette loi poursuit le but d'atténuer les disparités entre les communes financièrement fortes et celles financièrement faibles et de réduire les charges des communes défavorisées par des raisons structurelles, comme les communes rurales et les centres urbains. Cette loi a des conséquences dans le financement du domaine scolaire, plus spécifiquement celui des salaires des enseignants, ainsi que dans le financement de l'aide sociale. Pour La Neuveville, cette nouvelle loi implique l'obligation de porter la quotité d'impôt de 1.64 à 1.65 en 2012, indépendamment de toute autre décision communale. Compte tenu de l'entrée en vigueur de ce nouveau texte légal, le Conseil municipal se voit attribuer la compétence d'appliquer cette hausse pour laquelle il n'a pas d'autre choix. Le tableau suivant donne la répercussion financière pour les contribuables neuvevillois d'une hausse de la quotité d'impôt à 1.65, 1.75 et 1.85, c'est-à-dire en tenant compte de la répercussion de la LPFC 2012 :

Revenu imposable	Quotité	40'000	60'000	80'000	100'000	125'000	150'000	175'000	200'000
Contribuables en %		59	17	10	6				
Situation actuelle	1.64	2'135	3'445	4'905	6'515	8'645	10'960	13'345	15'760
LPFC 2012	1.65	2'148	3'466	4'935	6'555	8'698	11'027	13'426	15'856
Augmentation => 1/10	1.75	2'278	3'676	5'234	6'952	9'225	11'695	14'240	16'817
	An	130	210	299	397	527	668	814	961
	Mois	11	18	25	33	44	56	68	80
Augmentation => 2/10	1.85	2'408	3'886	5'533	7'349	9'752	12'363	15'054	17'778
	An	260	420	598	795	1'054	1'337	1'627	1'922
	Mois	22	35	50	66	88	111	136	160

Avec les modifications de la quotité, les rentrées prévisibles sont globalement les suivantes pour la Commune, tenant compte qu'un dixième de la quotité d'impôt équivaut actuellement à CHF 525'000.- :

		Rentrées prévisibles	Supplément
Situation actuelle	1.64	8'610'000	
LPFC 2012	1.65	8'662'500	52'500
Augmentation => 1/10	1.75	9'187'500	525'000
Augmentation => 2/10	1.85	9'712'500	1'050'000
Augmentation => 3/10	1.95	10'237'500	1'627'500

Mme D. Bloch, conseillère municipale : si nous choisissons ce projet ambitieux, il s'agira d'abord de travailler sur le compte de fonctionnement au moment du budget. Nous avons également une motion qui émane du parti radical, qui a été déposée par M. R. Bourquin, et nous comptons sur son aide lors de la prochaine commission des finances. Nous allons bien entendu faire de gros efforts pour contrôler les coûts de notre investissement un maximum et travailler avec tous les spécialistes dans le domaine technique. Nous avons la possibilité de réaliser des biens. Nous avons déjà un vote populaire qui a délégué une compétence pour la vente de terrains, ce qui permettra de les réaliser rapidement. Nous avons aussi la possibilité de faire des dépréciations comme nous vous l'avons démontré. En fin de compte, la quotité d'impôt est vraiment quelque chose qui devrait intervenir en tout dernier recours si nous n'avons pas d'autres possibilités. Ce soir, nous vous avons présenté un projet de société plus qu'une histoire financière. La question qui doit se poser à mon avis est de savoir si la Commune de La Neuveville veut investir dans sa jeunesse. Est-ce qu'elle veut offrir à ses enfants de bonnes conditions d'apprentissage ? Est-ce que nous pourrions imaginer éventuellement une contribution de solidarité maximale de quelques années, voire 5 ans, puisque cela nous permettrait de rester dans le vert. Cela ne serait pas une augmentation de la quotité d'impôt juste pour être une augmentation de la quotité d'impôt, mais elle pourrait être un soutien à ce projet de société. Cela représenterait pour 60% de la population une hausse qui n'est pas de CHF 1.- par jour et qui permettrait de continuer à travailler et à faire des investissements. A titre d'information, les investissements moyens de ces dernières années ont été de CHF 1,2 million annuel. J'aimerais terminer en vous soumettant une phrase de Sénèque : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles ».

M. P. Aegerter, PLR : est très déçu par les documents que les conseillers généraux ont reçus de la part du département des finances pour la séance de ce soir, car les chiffres qui y sont mentionnés ne correspondent pas à la présentation qui a été faite par l'administrateur des finances tout à l'heure. Il demande à Mme D. Bloch de fournir des informations cohérentes pour une prochaine session.

M. J.-P. Latscha, FOR : est stupéfait de voir des majorations de plus ou moins 15% ou 25%, alors que, si le travail est bien fait, les coûts devraient être maîtrisés, voire réduits.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : il est essentiel de tenir compte des scénarii les plus négatifs, car si nous n'avons pas peur du pire, nous ne pourrions être surpris qu'en bien par le mieux.

M. D. Fragnoli, PS : le niveau d'étude actuelle ne nous permet pas de ne pas tenir compte des marges d'imprécision. Prévoir le pire est un principe de prudence qu'il convient de retenir.

M. R. Bourquin, PLR : aimerait avoir une projection du compte de fonctionnement de l'année en cours pour la séance du 19 octobre 2011, afin d'obtenir une extrapolation qui permette de décider en connaissance de cause.

M. R. Rollier, administrateur des finances : espère avoir suffisamment avancé dans le budget 2012 avant la prochaine séance du Conseil général. Il est en effet préférable de se fonder sur le prochain budget plutôt que sur les comptes actuels dont le bouclage intermédiaire ne donnerait pas des données sur lesquelles nous pourrions nous fonder.

M. R. Bourquin, PLR : il conviendrait d'avoir l'information de l'autorité de taxation sur le montant définitif de la taxation.

M. J.-P. Ammann, PLR : dans le tableau qu'il a présenté, M. Rollier est parti de l'hypothèse que l'investissement de CHF 13,6 millions serait réalisé à fin 2012.

M. R. Rollier, administrateur des finances : dans le calcul, effectivement, oui.

M. J.-P. Ammann, PLR : considère alors que cette manière de penser est fautive. Si les travaux débutent en 2012, ils seront terminés en 2013. Donc, une partie de l'investissement sera prise en considération en 2012 et le reste en 2013. Il aimerait qu'il soit tenu compte de cette remarque pour la mise à jour des chiffres présentés par le département des finances.

M. R. Rollier, administrateur des finances : il y aura effectivement un décalage dans le temps, mais cela ne réduira pas la charge.

M. J.-L. Bloch, FOR : vous allez dire que je prêche pour ma paroisse, mais je suis tout de même un petit peu surpris de la virulence des propos tenus à l'encontre de la présentation financière. En 7 années passées au Conseil général, j'essaie de me souvenir du nombre de projets qui n'ont pas dépassé le budget alloué. Je ne me souviens pas qu'il n'y en ait pas eu. Je suis donc très surpris qu'on conteste que le département des finances ait suffisamment de prudence pour envisager cette éventualité. Je crois que c'est le propre des finances de voir le verre à moitié vide. A nous de relativiser cela et de faire preuve d'optimisme.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : pense que nous sommes arrivés à un moment où une décision politique doit être prise et qu'il est temps de se fédérer autour d'un projet sans prendre en compte des arguments partisans. Il est temps de prendre des risques et si nous devons faire des sacrifices, il est temps d'y passer et d'avoir de l'audace.

M. J.-P. Althaus, FOR : les derniers grands investissements étaient le Collège du district dans les années septante et le Centre des Epancheurs. Notre Commune n'a pas été mise sous tutelle à ces deux reprises. Il trouverait intéressant de voir comment la Municipalité a pu faire face à ces investissements à ces deux époques.

M. D. Fragnoli, PS : remercie le département des finances d'avoir présenté des projections réalistes. Le coût de cette nouvelle construction a été comparé à celui d'autres projets et nous nous rendons compte qu'elle est réalisable. Il s'agit d'un projet de qualité. Le risque est minime, puisque le sacrifice n'est pas énorme pour la plupart des contribuables neuchâtelois.

M. J.-P. Devaux, PLR : nous nous rendons compte que passer par une hausse de la quotité d'impôt est un dernier recours. Nous savons quasiment de manière sûre que les comptes 2011 ne seront pas positifs. Nous devons trouver des solutions pour diminuer nos coûts de fonctionnement. Le parti libéral radical est d'accord de payer des impôts si nous avons plus d'infrastructures. Réaliser une nouvelle école peut expliquer une éventuelle hausse d'impôt. Il faut travailler sur le compte de fonctionnement et venir avec des solutions. Il pense qu'il serait faux de demander à la population d'approuver le projet de construction d'une nouvelle école et de ne pas être clair sur les répercussions financières qu'il implique.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : remercie chacune et chacun pour la qualité de son travail et de ses interventions.

M. J.-L. Bloch, FOR : propose que le Conseil municipal fasse chaque année la vendange de la petite vigne prévue dans le projet et que celle-ci s'appelle : « La vigne Verdon ».

8. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion UDC (N. De Montet) « Non aux doubles facturations »
- Motion PLR (P. Morand) « Deux très graves accidents sur le même passage pour piétons »

Développements :

- Motion UDC (N. De Montet) « Non aux doubles facturations »

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- Motion PLR (P. Morand) « Deux très graves accidents sur le même passage pour piétons »

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

9. Questions simples et traitement

M. M. Lehmann, UDC : « *En ce qui concerne le bâtiment du Vignoble 21, a-t-on prévu une rénovation avant l'hiver ?* »

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : la rénovation de ces locaux sera inscrite au budget 2012. Nous espérons la réaliser ensuite.

M. M. Lehmann, UDC : « *Quand a-t-on prévu de refaire la rue du Port qui est en mauvais état ?* »

M. R. Morand, conseiller municipal : le projet est quasiment prêt. L'estimation des coûts est terminée. La mise à l'enquête pour les soumissions pourra se faire au début 2013.

M. M. Lehmann, UDC : « *Où en est le projet de la piste cyclable au stop du chemin des Rives et du chemin de St-Joux ? Cette sortie de stop est dangereuse, car souvent non respectée.* »

M. R. Morand, conseiller municipal : le projet en notre possession coûterait entre CHF 200'000.- et CHF 300'000.-, ce qui est estimé comme étant trop cher. Dès lors, une nouvelle solution à moindre coût a été recherchée. Celle-ci vient d'être approuvée par la police et par l'Office des ponts et chaussées. Il reste encore à régler quelques détails qui doivent être discutés avec un opposant.

M. P. Friedli, PS : « *Est-ce que les modifications de la déchetterie sont prévues au budget de l'année 2012 ?* »

M. R. Morand, conseiller municipal : nous nous sommes aussi attelés à la déchetterie. Un projet a été établi et les plans sont en cours de réalisation. Un montant sera mis au budget 2012 à cet effet.

10. Communications

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : nous devrions avoir, début octobre 2011, une fenêtre sur le site de l'école primaire et de la Municipalité pour expliquer le projet de l'Ecole des Collonges aux citoyennes et aux citoyens. Ces deux sites seront interactifs.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : les tarifs d'électricité ont été établis. Il n'y aura pas de hausse.

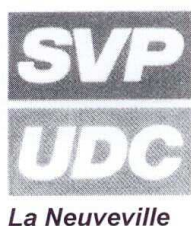
M. P. Morand, président, PLR : certaines personnes à La Neuveville se plaignent du bruit des avions PC-21. Je les informe que, à partir de cette semaine, l'Ecole des pilotes est partie en Suède avec 6 machines. De même que, du mois de novembre jusqu'à mi-décembre 2011, dix F/A-18 partiront pendant un mois en Norvège. Ainsi que vous le voyez, l'Ecole des pilotes essaie de faire le moins de bruit possible et elle tente de l'exporter aussi. D'autre part, je remercie toutes les personnes qui se sont investies ce soir pour venir nous présenter les différentes variantes ainsi que pour participer à cette séance constructive. Le prochain Conseil général aura lieu le 19 octobre 2011 à 19h30 dans cette même salle. La séance du 2 novembre 2011 est ainsi supprimée. Je demande au chancelier d'attribuer un double jeton de présence, au vu de la longueur de la séance de ce soir.

La séance est levée à 22h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

P. Morand

V. Carbone



Municipalité de La Neuveville						
Reçu		6 - SEP. 2011				
		Transmis à				
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC SOC
Conseil général						
Délai:						

Séance du 14 septembre 2011

Motion

Non aux doubles facturations

Nous demandons au Conseil Municipal d'annuler la facturation de l'eau de pluie, celle des droits d'auteurs ainsi que celles des piscines.

Développement

L'eau de pluie n'est ni un bien ni une prestation fournie par la commune. Celle-ci ne peut donc pas facturer une prestation qu'elle ne fournit pas.

Tous ceux qui possèdent un jardin ou cultivent un lopin de terre collectent de l'eau de pluie pour sa faculté de pouvoir mieux dissoudre les sels minéraux. Malheureusement, ils sont souvent forcés à prendre de l'eau du secteur – comme durant les mois à faible pluviosité –. L'épuration leur est alors facturée, bien qu'elle ne passe pas à la STEP !

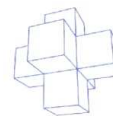
Par contre, lorsque l'eau de pluie est utilisée à des fins sanitaires (toilettes et machines à laver, ...), celle-ci passe par les canalisations des eaux usées et est retraitée dans une station d'épuration. Il y a lieu de facturer un montant pour ce service et uniquement pour celui-là ! Il appartient à la commune de s'informer sur les permis octroyés à ces fins pour facturer un montant spécifique et légitime pour l'épuration.

Concernant les droits d'auteurs, ceux-ci sont déjà facturés aux Neuvevillois par Billag. Il n'y a donc aucune raison que la commune les facture à nouveau.

En ce qui concerne les piscines, les propriétaires paient non seulement la consommation de l'eau mais également une taxe, et encore son épuration qui n'a pas lieu. Il n'y a donc, à nouveau, aucune raison de refacturer quoi que se soit!

Pour le parti UDC

Nicolas de Montet



Séance du Conseil général du 14 septembre 2011

Motion Deux très graves accidents sur le même passage pour piétons

Le Conseil municipal est prié de nouer un contact avec l'office des ponts et chaussées du canton de Berne pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée afin de mieux sécuriser le passage pour piétons situé à la hauteur du foyer SMT à la route de Neuchâtel 16 à la Neuveville.

Développement

Il existe un grand nombre de passages pour piétons à la Neuveville. Néanmoins, un de ces passages détient un triste record. Deux accidents très graves coup sur coup.

Ce passage pour piétons se situe sur un tronçon rectiligne qui plus est, à la hauteur d'un foyer pour personnes handicapées.

Ces personnes avec parfois un handicap très lourd doivent régulièrement emprunter ce passage pour accéder à leurs locaux de part et d'autre de la route principale.

Je tiens à préciser qu'il est parfois très difficile pour une personne valide de faire respecter sa priorité sur ce passage, je vous laisse donc imaginer ce que cela représente pour une personne handicapée.

L'office des ponts et chaussées du canton de Berne ne semble pas très préoccupée par ce passage pour piétons malgré les événements qui y sont liés sans quoi, je pense, qu'elle aurait déjà entrepris des mesures plus concrètes.

Il est vrai qu'une première étape avait été franchie lorsque la limitation de la vitesse sur ce tronçon reliant le Landeron à la Neuveville avait été réduite de 60km/h à 50km/h. Néanmoins, les risques pour les personnes qui s'engagent sur ce passage demeurent.

La mesure prise à l'époque est pour ma part encore insuffisante.

La vitesse n'était peut-être pas le facteur lié aux accidents qui sont survenus sur ce passage. L'éblouissement des conducteurs par le soleil levant du matin ou par le soleil couchant du soir peut également être un facteur déterminant.

Il est de notre devoir maintenant de tout mettre en œuvre pour éviter que de tels drames ne se reproduisent dans un avenir proche. Il est par conséquent grand temps que d'autres mesures viennent chapeauter ce qui a déjà été entrepris.

J'attends de la part du conseil municipal et en particulier du responsable de la sécurité :

1. Qu'un contact soit fait avec l'office des ponts et chaussées du canton de Berne afin de savoir si une mesure qui va dans le sens de l'installation d'une signalisation lumineuse clignotante a déjà été envisagée à court terme aux abords de ce passage pour piétons.
2. Si tel ne devait pas être le cas, je prie le conseil municipal par l'intermédiaire du responsable de la sécurité, d'entreprendre les démarches nécessaires et d'insister auprès de l'office des ponts et chaussées du canton de Berne afin qu'une signalisation lumineuse soit rapidement installée aux abords du passage pour piétons sis à la route de Neuchâtel 16 à la hauteur du foyer pour handicapés SMT. Cette signalisation lumineuse pourrait avoir dans un premier temps un aspect préventif avec des panneaux de signalisation munis de feux clignotants pour les automobilistes. Si cela s'avérait insuffisant, une solution plus incitative par l'intermédiaire de feux rouges devrait être envisagée.



ou



Pour la fraction du PLR

Patrick Morand